



Monsieur **Emmanuel MACRON**
Président de la République

Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

GEORGES PATIENT

Paris, le 16 septembre 2022

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Monsieur le Président de la République,

Dans la continuité de notre rencontre du 7 septembre, je souhaite préciser la partie de mon propos concernant la situation financière des collectivités locales d'outre-mer que les circonstances ne m'ont pas permis de développer.

Les collectivités locales d'outre-mer méritent une attention toute particulière. Selon le rapport de juillet 2022 de la Cour des comptes, bien qu'ayant retrouvé globalement leurs ratios financiers d'avant crise sanitaire, elles restent confrontées aux mêmes difficultés qu'en 2017. A l'époque, la Cour notait que les deux tiers des 136 collectivités des DROM (hors Mayotte) connaissaient une situation financière fragile, dégradée ou critique.

C'est pourquoi je souhaite appeler le Gouvernement à la plus grande vigilance dans la rédaction du PLF2023 notamment lorsque j'entends que les collectivités locales connaissent une situation florissante et qu'elles possèdent de grandes marges de manœuvre financières. Ce constat vaut peut-être pour les collectivités de l'hexagone mais ne correspond pas à la réalité des Outre-mer.

Au contraire, il importe de renforcer les budgets des communes ultra-marines tant pour le fonctionnement que pour l'investissement comme cela a pu être fait pour les communes défavorisées de l'Hexagone, dont le cas de Marseille en 2021 est le dernier exemple.

Il a fallu attendre l'année 2020 pour qu'à votre initiative une première réforme de la péréquation nationale destinée aux DROM voit le jour sans toutefois effacer les écarts substantiels de dotations avec les communes défavorisées de l'Hexagone.

Ainsi lors du Grand débat avec les maires des Outre-mer le 4 février 2019, vous aviez levé un tabou en affirmant que les DROM connaissaient un retard en matière de péréquation d'un montant que vous aviez arrêté à 85 millions par an et que vous souhaitiez voir résorbé en 5 ans. Finalement après les discussions budgétaires de 2019 et 2020, une nouvelle dotation sera créée dont le montant sera porté à 91 millions d'euros (pour prendre en compte Mayotte) en 4 ans.

Pour autant cela reste insuffisant et comme le souligne le rapport de la Cour des comptes la situation des communes ultra-marines reste identique à celle de 2017.

Aussi, je me permets de vous rappeler certaines propositions encore à mettre en œuvre du rapport au Gouvernement Cazeneuve / Patient de 2019 ou encore celles formulées dans le récent rapport d'information Patient / Rohfritsch (juin 2022) sur le Fonds exceptionnel d'investissement.

Il s'agit, en premier lieu, d'une remise à niveau de la péréquation nationale maintenant que le Comité des finances locales a formellement reconnu que l'octroi de mer, à l'égal du fonds régional de solidarité des communes de l'Île-de-France par exemple, ne pouvait être considéré comme un indicateur de richesse. Dans l'étude confiée en 2017 par le ministère des Outre-mer au cabinet « Partenaire Finances locales », l'écart était estimé à 165,2M€ sans prise en compte de l'octroi de mer.

Dans son rapport de 2017, la Cour des comptes recommandait de procéder aux simulations nécessaires en vue d'aligner sur le droit commun les modalités de répartition de la péréquation verticale et horizontale des collectivités des départements d'outre-mer. Elle reprenait les informations de la DGCL qui en appliquant les critères d'éligibilité à la DSU et à la DSR aux communes des départements d'outre-mer, les classait parmi les 250 premières communes à pouvoir bénéficier de ces dotations.

Pour mémoire, le rattrapage de dotation de 91M€ a été calculé par rapport au montant moyen par habitant de DSU/DSR touché par l'ensemble des communes éligibles et non pas par les seules 250 premières communes. Le rattrapage aurait été alors beaucoup plus important.

De même en 2013 quand la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) a été instaurée, grâce au levier de la péréquation nationale, les territoires les plus défavorisés de l'Hexagone ont pu bénéficier d'une compensation à 100% de leur CRFP. Les communes des Antilles, de la Guyane et de La Réunion enfermées dans la DACOM n'ont pu en bénéficier. La perte de dotation cumulée depuis 2013 due à la CRFP est de 400M€ pour les communes ultramarines. Coût qui par ailleurs continue d'augmenter tous les ans...

En deuxième lieu, en dépit de la mise en garde du rapport Richard/Bur sur les risques pour les DROM de la refonte de la fiscalité locale, cette dernière se met en place « à l'aveugle dans nos territoires » sans l'instauration d'un groupe de travail dédié que préconisait le rapport Cazeneuve/Patient.

En troisième lieu, ce dernier recommandait que « 30M€ par an soient affectés au soutien des collectivités ultramarines en difficulté, à la fois à travers les contrats d'accompagnement, mais aussi le cas échéant et sur proposition des représentants de l'État pour soutenir les collectivités pour lesquelles un contrôle plus strict aurait été déclenché. » Certes le dispositif COROM, contrat d'accompagnement des communes d'outre-mer en difficulté financière, a été introduit en loi de finances pour 2021 mais seuls 10M€ ont été affectés sur 3 ans et pour trop peu de communes, qui demandent que le dispositif soit revu et

corrigé. Il conviendra de faire un premier suivi en fin de première année du dispositif mais il ressort déjà que les efforts demandés sont disproportionnés au regard de l'aide apportée. Le risque est qu'aucune autre commune ne se porte volontaire car le coût politique est trop grand à porter.

Enfin, s'agissant du Fonds exceptionnel d'investissement, il importe de pérenniser son financement et de réformer ses modalités et critères d'attribution pour que ses crédits puissent être effectivement utilisés par les collectivités ultramarines et non pas réservés pour près de la moitié à des ajustements budgétaires de l'État.

Monsieur le Président, les Outre-mer sont en rattrapage depuis presque 80 ans maintenant depuis que les promesses de la départementalisation ont fait naître l'espoir d'une égalité réelle dans ces territoires. Or aujourd'hui l'opinion qui se repend dans la population, est que l'État laisse à dessein les Outre-mer dans cette situation.

Il est temps de porter une action politique forte pour initier un cercle vertueux en faveur d'un développement endogène. Les collectivités locales doivent en être un des moteurs mais pour cela elles doivent sortir de leur situation financière actuelle. Pour cela l'appui de l'État est essentiel.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien en faveur des Outre-mer, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de ma très haute considération.

Georges PATIENT

Très cordialement



Copies : Madame Élisabeth BORNE, Première ministre
Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
Monsieur Jean-François CARENCO, Ministre délégué chargé des Outre-Mer
Madame Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales
Association des maires de France